

Nous vous proposons plusieurs moyens de régler votre facture. Choisissez celui qui vous convient le mieux !

### Par mensualisation / prélèvement bancaire

C'est le moyen le plus simple et le plus sûr de payer vos factures. Vous ne risquez plus d'oublier de régler votre facture, même en vacances ou loin de chez vous. Vous évitez ainsi les pénalités de retard. Vive la tranquillité !

- ▶ Le Service Consommateurs vous envoie votre facture 15 jours avant la date de prélèvement. Vous avez ainsi le temps de contrôler votre facture et de nous contacter en cas de problème.
- ▶ Avec la mensualisation de vos factures d'eau, vous disposez d'une solution simple pour gérer votre budget et échelonner vos dépenses.

Demandez directement le prélèvement automatique de vos factures d'eau en vous connectant sur votre espace client. Vous restez libre car vous pouvez suspendre ce service à tout moment, sur simple demande. Enfin, ce service vous permet d'économiser les frais d'envoi de vos paiements.

### Par carte bancaire, sur notre site Internet ou notre application mobile « Veolia & moi – Eau »

Notre site internet est sécurisé, il vous permet de régler vos factures. Il suffit de se connecter sur la page de paiement en ligne.

Pour encore plus de facilité, vous pouvez également payer votre facture par carte bancaire avec notre application mobile « Veolia & moi – Eau ».

**Ou si vous préférez le règlement par chèque** en agence, Rive Droite de la Somme à Abbeville.

